



## Partage de voix, affaire contre mon employeur

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
Suite a une affaire contre mon employeur, et a une audience, j'ai reçu une lettre du conseil des prud'hommes qui dit

a l'audience du ;..... l'affaire a fait l'objet d'un PARTAGE DE VOIX par simple mention au dossier

des la fixation d'une date d'audience, vous serez convoqué etc etc;;;

cela remonte à 2007 et je n'ai toujours rien reçu a ce jour le 24/02/2010  
que dois je faire, toujours attendre ou dois je faire une relance et a qui?  
Merci d'avance de votre réponse

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

des la fixation d'une date d'audience, vous serez convoqué etc etc;;;

cela remonte à 2007 et je n'ai toujours rien reçu a ce jour le 24/02/2010  
que dois je faire, toujours attendre ou dois je faire une relance et a qui?  
Merci d'avance de votre réponse

Effectivement, c'est long. Vous avez essayé de contacter le greffe du Conseil des prud'hommes afin de leur soumettre votre problème?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour

Non justement je ne sais a qui m'adressé, es-ce normal que cela soit aussi long et le faite de prendre contact avec le greffe du conseil des prud'hommes es-ce bien raisonnable, cela n'aura t'il pas d'incident ou autre sur mon cas  
Merci

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Non justement je ne sais a qui m'adressé, es-ce normal que cela soit aussi long et le faite de prendre contact avec le greffe du conseil des prud'hommes es-ce bien raisonnable, cela n'aura t'il pas d'incident ou autre sur mon cas

Pourquoi cela ne serait-il pas raisonnable? Vous téléphonez au greffe et il vous suffit de leur exposer votre problème et ils vous expliqueront le pourquoi du comment. Ce sont les mieux placés pour vous justifier le retard de l'affaire.

Très cordialement.